Procès-Verbal
Commission d'Organisation des Compétitions

PV N° 28
22 et 23 Décembre 2025

Par courriel :	Didier Gantier, Président
	Alain Le Viol, Responsable Section Seniors Masculins
	Nicolas Ménard, Responsable Section Jeunes Masculins
	Hubert Bernard, Section Jeunes Masculins
Présents :	Laurent Bauvineau, Responsable Section Féminines
	Loïc Échasserieau, Daniel Roger, Section Féminines
	Patrice Guet, Responsable du pôle Compétitions
Assiste :	Sébastien Duret

Préambule :
M. Laurent Bauvineau, membre du club de La Montagne FC (548100), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Didier Gantier, membre du club de St-Viaud Frossay (581901), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Patrice Guet, membre du club de Mésanger AS (516995), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Alain Le Viol, membre du club de Thouaré sur Loire (502138), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Nicolas Ménard, membre du club du FC Entente du Vignoble (581794), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.
Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée si il :
- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure
Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :
- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

Section Foot Entreprise

Étude du dossier

Match n° 55238582 Pont-St-Martin Fc Grand Lieu 1 / St-Julien Divatte Fc 1 Entreprise D2 du 14.12.2025

La Commission prend connaissance du motif de l'arrêt de la rencontre à la 42e minute pour insuffisance de joueurs du club recevant sur le score de 1-5.

Considérant l'article 24 des règlements généraux,
Considérant l'article 10 du règlement des Championnats Foot Entreprise

Considérant que le motif de l'arrêt de la rencontre est lié à un nombre insuffisant de joueurs de l'équipe 1 du club de Pont-St-Martin réduite à moins de 8 joueurs

La Commission décide :

- De donner match perdu par pénalité et d'annuler le but marqué par l'équipe 1 du club de Pont-St-Martin Fc Grand Lieu
- D'infliger un retrait d'un point pour la perte par pénalité
- D'amender le club de Pont-St-Martin Fc Grand Lieu de la somme de 42€ pour arrêt de la rencontre en raison d'un effectif insuffisant

Article 37 – Matchs aller

Considérant l'article 37 III 6 du Règlement des Championnats Foot Entreprise,
« Les clubs seront informés par la Ligue ou leur District de leur situation à la fin des matchs aller/de chaque phase, et à l'issue de la saison. La rectification du classement sera notifiée par les commissions d'organisations. »

La Commission informe les clubs du championnat de D1 Foot Entreprise de leur situation à l'issue des matchs aller :

N° club	Nom équipe	Compétition	Pénalités article 37
616023	Bouaye Lucoun Fc 1	Départemental 1 Entreprise	0
614368	Nantes Municipaux 1	Départemental 1 Entreprise	0
864793	Nantes Nlfc 1	Départemental 1 Entreprise	0
602387	Nantes Corpo Asptt 1	Départemental 1 Entreprise	0
663879	Orvault Cte As 1	Départemental 1 Entreprise	0
527371	Orvault Bugalliere 1	Départemental 1 Entreprise	4
607392	St Herblain Leclerc 1	Départemental 1 Entreprise	0
582222	Saint Sebastien Fc 1	Départemental 1 Entreprise	2
520841	Treillieres Sympho F 1	Départemental 1 Entreprise	0

Section Jeunes Masculins

Étude des dossiers

Match n° 55101376 Nantes Dervallières Acs 1 / Thouaré Us 1 U15 D1 Accès Ligue groupe C du 20.12.2025

Alain Le Viol ne prend pas part aux délibérations et aux décisions concernant ce dossier.

La Commission prend connaissance du courriel du club de Thouaré Us en date du 19 décembre 2025

La Commission décide :

- De prendre acte du forfait de l'équipe 1 du club de Thouaré Us sur la rencontre donnée à rejouer ce 20 décembre 2025

Une procédure restant en cours, la Commission à titre provisoire communique à la Commission Régionale d'Organisation des Compétitions, l'équipe accédant au championnat régional : Dervallières ACS Nantes.

La Commission reste en attente de l'étude du recours du club de Thouaré Us par la Commission Départementale d'Appel pour homologuer définitivement le classement du championnat U15 Accès Ligue groupe C.

Match n° 55106811 Vertou Es 1 / St-Fiacre Côteaux Fccv 1 U18 D2 groupe E du 29.11.2025

La Commission prend connaissance de la proposition de la Commission Départementale des Arbitres, section des lois du jeu du 11.12.2025 :
« La section des lois du jeu propose à la Commission d'Organisation des Compétitions de faire rejouer le match. »

Considérant que l'article 24 des règlements généraux dispose que :
« Lorsqu'un match sera arrêté par l'arbitre avant l'expiration de sa durée normale, celui-ci mentionnera les raisons de sa décision sur la feuille de match. La Commission d'Organisation décidera s'il y a lieu ou non de faire rejouer le match, sur proposition de la Commission compétente des Arbitres, avec transmission éventuelle du dossier à la Commission compétence de Discipline lorsque l'arrêt sera consécutif à des incidents de jeu ou de violences ».

La Commission décide :
- De faire rejouer la rencontre dans son intégralité
- De fixer la rencontre au samedi 17 janvier 2026 à 15h00

Section Seniors Masculins

Matchs reportés

Art. 120 des règlements généraux :
« 3. Pour l'application des présents règlements, un match remis est une rencontre qui, pour une cause quelconque, notamment d'intempéries, n'a pas eu de commencement d'exécution à la date à laquelle il était prévu qu'elle se déroule. Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité ».

N° match	Division	Nom des équipes	Date initiale	Date fixée
53886196	Seniors D3 D	La Grigonnais Puceul Us 1 / Héric Fc 1	21.12.2025	11.01.2026
53996402	Seniors D4 B	Sévérac Fcam 1 / Campbon Ubcc 2	21.12.2025	11.01.2026
54143331	Seniors D5 C	Plessé Coudray Os 1 / Lavau Fc 2	21.12.2025	18.01.2026
54143353	Seniors D5 C	Sévérac Fcam 2 / Campbon Ubcc 4	21.12.2025	11.01.2026
54143354	Seniors D5 C	Vay Marsac Fc 3 / Plessé Dresny Es 4	21.12.2025	11.01.2026

La Commission précise que toutes les rencontres qui ne pourraient pas se dérouler le week-end du 11 janvier 2026 seront reportées d'office à la première date disponible au calendrier pour les deux équipes.

Étude du dossier

Match n° 53997671 Bouaye Fc 3 / Chaumes Arches Fc 3 Seniors D4 Masculins groupe I du 14.12.2025

La Commission prend connaissance de la décision de la Commission Sportive et Règlementaire de donner match à jouer.

La Commission décide :
- De fixer la rencontre à jouer au dimanche 11 janvier 2026 à 12h30

Challenge du District Albert Charneau

Troisième tour

La Commission homologue le résultat de la rencontre du 3e tour qui s'est déroulée les 21 décembre 2025 sous réserve d'éventuelles procédures en cours.

Conformément à l'article 7.1 du règlement de l'épreuve, le club recevant est débité des frais d'organisation suivant le montant fixé en annexe 5 financière.

32es de finale

La Commission actualise la rencontre de 32e de finale suite à la qualification de l'équipe 4 du club de Nort AC qui se déplacera à Campbon Ubcc 2.

Section Féminines

Coupe Seniors Féminines

Troisième tour

La Commission homologue les résultats des deux rencontres du 3e tour qui se sont déroulées les 21 décembre 2025 sous réserve d'éventuelles procédures en cours.

Classements jeunes féminines – Phase 2

La Commission homologue provisoirement les classements en attente des matchs en retard à disputer.
La Commission valide la ventilation des équipes par niveau pour la 3e phase.

Élaboration des groupes jeunes féminines – Phase 3

La Commission élabore les groupes de championnat pour la phase 2 suivant les tableaux fixés en début de saison et transmet pour validation au Comité de Direction.

L'organisation est la suivante :

U15F à 11 : 44 équipes engagées en phase 3

- Nantes JSC Bellevue : Foot à 8 => Foot à 11

U15F à 11 – Niveau 1 : 2 groupes de 6 – 10 journées
U15F à 11 – Niveau 2 : 3 groupes de 6 – 10 journées
U15F à 11 – Niveau 6 : 1 groupe de 6 et 1 groupe de 8 sur 10 journées (toutes les équipes ne se rencontreront pas)

U15F à 8 : 16 équipes engagées en phase 3

- Nantes Étoile du Cens : nouvel engagement

U15F à 8 : 2 groupes de 8 sur 10 journées (toutes les équipes ne se rencontreront pas)

U18F à 11 : 35 équipes engagées en phase 3

- Bouguenais Foot : Foot à 8 => Foot à 11

U18F à 11 – Accès Ligue : 1 groupe de 6 – 10 journées
U18F à 11 – Niveau 1 : 3 groupes de 6 – 10 journées
U18F à 11 – Niveau 2 : 1 groupe de 6 et 1 groupe de 5 sur 10 journées

U18F à 8 : 4 équipes engagées en phase 3

U18F à 8 : 1 groupe de 4 sur 6 journées

Calendriers jeunes féminines – Phase 3

La Commission élabore le calendrier de la phase 2 en essayant de tenir compte au mieux des desideratas, étant précisé que les calendriers jeunes masculins ne sont pas concordants en terme de dates ce qui ne permet pas de répondre à tous les desideratas.

Article 37 – Matchs aller

Considérant l'article 37 III 6 du Règlement des Championnats Seniors Féminines,
« Les clubs seront informés par la Ligue ou leur District de leur situation à la fin des matchs aller/de chaque phase, et à l'issue de la saison. La rectification du classement sera notifiée par les commissions d'organisations. »

La Commission informe les clubs des championnats départementaux féminins D1, D2 et D3 de leur situation à l'issue des matchs aller :

N° club	Nom équipe	Compétition	Pénalités article 37
548227	Guemene Fc 1	Départemental 1 Féminin	0
513858	La Chapelle Ac Chap 1	Départemental 1 Féminin	0
581195	Gf Sud Loire Montagn 1	Départemental 1 Féminin	1
560519	Le Pellerin F.C.B.L. 2	Départemental 1 Féminin	0
551330	Gf Nantes Est 1	Départemental 1 Féminin	1
509427	Nantes Metallo Sc 1	Départemental 1 Féminin	0
544184	Reze Fc 1	Départemental 1 Féminin	0
590211	St Nazaire Af 1	Départemental 1 Féminin	0
582156	Gf Hirondelles Gesvres 1	Départemental 1 Féminin	0
582205	Camoel Presqu'Ile Fc 1	Départemental 2 Féminin	0
560160	Bouguenais Foot 1	Départemental 2 Féminin	0
560173	Gf Loire Et Cens 1	Départemental 2 Féminin	0
581256	Geneston As Sud Loir 1	Départemental 2 Féminin	0
581196	Gf Presqu'Ile 44 1	Départemental 2 Féminin	0
581197	Gf Loroux Divatte 2	Départemental 2 Féminin	0
524266	Mouzillon Etoile 2	Départemental 2 Féminin	0
560696	Gf Dresny Plesse Vay 1	Départemental 2 Féminin	0
540404	Pontchateau Aos 1	Départemental 2 Féminin	0
581873	Gf Violettes Sud Loi 2	Départemental 2 Féminin	0
560518	Campbon Ubcc 1	Départemental 3 Féminin	4
501948	Chateaubriant Voltig 1	Départemental 3 Féminin	0
552653	Derval Sc Nord Atlan 1	Départemental 3 Féminin	0
551077	Fay Bouvron Fc 1	Départemental 3 Féminin	1
512355	Nort Sur Erdre Ac 1	Départemental 3 Féminin	2
561154	Gf Havre Et Loire 2	Départemental 3 Féminin	0
512354	Reze Aepr 2	Départemental 3 Féminin	0
525241	Ent. Fcls/Smpfc 1	Départemental 3 Féminin	0
546436	St Julien V. Cavusg 1	Départemental 3 Féminin	0
564452	Gf St Mars Joue 1	Départemental 3 Féminin	0

Classements seniors féminines à 8 Loisirs – phase 1

La Commission valide les classements figurant en annexe.

Élaboration des groupes seniors féminines à 8 Loisirs – phase 2

Seniors à 8 : 13 équipes engagées en phase 2

- Nouveaux engagements : GF Phil'Coul 1 (564169) et GF Presqu'île 44 2 (581196)

La Commission élabore les groupes de championnat pour la phase 2 suivant les tableaux fixés en début de saison et transmet pour validation au Comité de Direction.

L'organisation est la suivante :

Groupe A : 1 groupe de 6 – 10 journées
Groupe B : 1 groupe de 7 sur 10 journées (toutes les équipes ne se rencontreront pas)

Section Loisir

Classements – Phase 1

La Commission homologue les classements des deux groupes du lundi figurant en annexe.

La Commission valide la ventilation des équipes du lundi par niveau pour la 2e phase à savoir deux groupes de 6 équipes et un groupe de 8 équipes.

Élaboration des groupes – Phase 2

La Commission élabore les groupes de championnat du lundi pour la phase 2 suivant les modalités fixées en début de saison.

Calendriers – Phase 2

La Commission élabore le calendrier de la phase 2 en essayant de tenir compte au mieux des alternances avec le calendrier Foot Entreprise.

De ce fait, l'ordre des journées n'est pas chronologique pour le groupe C afin de satisfaire au mieux les contraintes d'utilisation des terrains.

Section Futsal

Matchs reportés

La Commission est informée de la participation de l'équipe 1 de Nantes Mamba Futsal à la Coupe Pays de la Loire futsal. Le calendrier est modifié pour les rencontres ci-dessous :

N° match	Division	Nom des équipes	Date initiale	Date fixée
55197674	Coupe Futsal	Nantes Métropole Futsal 3 / Nantes Mamba F 1	16.01.2026	23.01.2026
54434209	D1 Futsal	Stéphanoise Futsal 1 / Nantes Mamba F 1	23.01.2026	A fixer

Article 37 – Matchs aller

Considérant l'article 37 III 6 du Règlement des Championnats Seniors Futsal Masculins,
« Les clubs seront informés par la Ligue ou leur District de leur situation à la fin des matchs aller/de chaque phase, et à l'issue de la saison. La rectification du classement sera notifiée par les commissions d'organisations. »

La Commission informe les clubs du championnat Départemental 1 futsal de leur situation à l'issue des matchs aller :

N° club	Nom équipe	Compétition	Pénalités article 37
517159	Haute Goulaine Es 3	Départemental 1 Futsal	0
581794	La Chap. Heulin Fcev 1	Départemental 1 Futsal	0
582328	Nantes Metrop Futsal 3	Départemental 1 Futsal	0
553389	Nantes Acmnn Futsal 2	Départemental 1 Futsal	5
565339	Nantes Mamba Futsal 1	Départemental 1 Futsal	0
519195	Nantes Dervallieres 1	Départemental 1 Futsal	1
563918	Stephanoise Futsal 1	Départemental 1 Futsal	0
580726	St Herblain Pepite 2	Départemental 1 Futsal	6

Formalités administratives

Forfaits

- **Forfaits**

La Commission prend connaissance :

- Des équipes ayant déclaré forfait en procédure normale
- Des équipes ayant déclaré forfait en procédure d'urgence
- Des rencontres non jouées pour équipe adverse absente

Conformément à l'article 26 du règlement de l'épreuve et l'annexe 5 financière des Règlements Généraux.
Un club déclarant forfait doit en aviser son adversaire, son District et la Commission d'Organisation de toute urgence, par écrit et au moins 2 jours à l'avance, sans préjuger des pénalités fixées par la Commission d'Organisation en application de l'Annexe 5.

La liste des équipes forfaits figure en annexe.

Feuilles de match

- **Feuille de match du week-end du 7 décembre 2025 non reçue :**

N° match	Division	Club recevant	Club visiteur	Décision
54418794	Loisir	Vallet ES 1	Nantes Métallo SC 1	Réclamée

La Commission transmet à la Commission Sportive et Règlementaire en l'absence de retour de feuille de match pour suite à donner.

- **Feuille de match du week-end du 14 décembre 2025 non reçue :**

N° match	Division	Club recevant	Club visiteur	Décision
53997670	Seniors D4 I	La Limouzinière FC LB 1	Machecoul ASR 2	Réclamée

- **Feuille de match du week-end du 21 décembre 2025 non reçue :**

N° match	Division	Club recevant	Club visiteur	Décision
54434208	D1 Futsal	Nantes Dervallières Acs 1	Nantes Métropole Futsal 3	Réclamée

Le Président,
Didier Gantier

L'Assistant,
Sébastien Duret

Seniors Féminines à 8 Loisirs - Phase 1 - 2025-2026

	Groupe A	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	BP	BC	Diff
1	Nantes Sud 98 1	18	6	6	0	0	0	43	4	39
2	Reze Aepr 3	15	8	5	0	3	0	34	19	15
3	Ent. Pornic/Stbrevin 1	14	7	5	0	1	1	18	9	9
4	Nozay Os 1	12	7	4	0	3	0	21	27	-6
5	Gf Loire Et Cens 2	12	8	4	0	4	0	25	14	11
6	Gf Etoiles Nd Loire 1	12	7	4	0	3	0	21	20	1
7	Gf St Pere Loirocean 1	11	7	4	0	2	1	25	20	5
8	Orvault Sf 3	10	7	3	1	3	0	26	15	11
9	Ent. Besne/Fc Briere 1	4	7	1	1	5	0	19	45	-26
10	Ent. Fcls/Smpfc 2	2	6	1	0	4	1	6	31	-25
11	Nort Sur Erdre Ac 2	0	6	0	0	6	0	4	38	-34
12	Nantes Etoile Cens 1	FG								
13	Clisson Etoile 1	FG								
14	Nantillais As 1	FG								

Loisir Masculins - Phase 1 - 2025-2026

	Groupe A du Lundi	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	BP	BC	Diff
1	Ste Luce S/Loire Us 1	27	9	9	0	0	0	46	7	39
2	Haute Goulaine Es 1	19	9	6	1	2	0	50	12	38
3	Nantes St Med Doulon 1	18	9	6	0	3	0	28	20	8
4	Reze Aepr 1	15	9	5	0	4	0	31	27	4
5	Bouguenais Aslan 1	13	9	4	1	4	0	23	34	-11
6	Nantes Focl 1	11	9	4	0	4	1	20	26	-6
7	Nantes Loisir Ac 1	11	9	3	2	4	0	17	22	-5
8	Nantes Bellevue Jsc 2	8	9	3	0	6	0	20	43	-23
9	Le Pellerin F.C.B.L. 1	8	9	2	2	5	0	14	30	-16
10	Nantes Fcta 1	-2	9	0	0	8	1	11	39	-28

	Groupe B du Lundi	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	BP	BC	Diff
1	Sautron As 1	24	9	8	0	1	0	35	20	15
2	Nantes As Cosmos 1	17	9	5	2	2	0	26	15	11
3	Vertou Foot Es 2	17	9	5	2	2	0	20	16	4
4	Nantes Don Bosco 1	14	9	4	2	3	0	23	20	3
5	Nantes Fc Lien 1	14	9	4	2	3	0	19	19	0
6	Nantes Racc 1	14	9	4	2	3	0	26	25	1
7	Sorinieres Elan F 1	12	9	4	0	5	0	21	21	0
8	Nantes Asgen 1	7	9	2	1	6	0	13	18	-5
9	Thouare Us 1	7	9	1	4	4	0	12	20	-8
10	St Herblain Uf 1	1	9	0	1	8	0	14	35	-21

Type de dossier : Administratif

Dossier : 23462873 Match : 57736.1 Départemental 3 U18 Masculin / 2 Groupe A 458

Date : 20/12/2025 20/12/2025 560126 Ent. Ste Reine/Besne 21 - 513303 Guenrouet Us 21

Personne : Club : **560126 SAINTE-REINE CROSSAC FOOTBALL**

			Date d'effet	Date de fin	Montant
Motif :	05	Forfait			
Décision :	05	Amende : Forfait	22/12/2025	22/12/2025	18,00€

Dossier : 23462884 Match : 52730.1 Départemental 1 Futsal Masculin / 1 Unique 151

Date : 20/12/2025 15/12/2025 519195 Nantes Dervallieres 1 - 581794 La Chap. Heulin Fcev 1

Personne : Club : **519195 ACSDERVALLIERES**

			Date d'effet	Date de fin	Montant
Motif :	01	Retard Feuille de Match			
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches	22/12/2025	22/12/2025	17,00€

Dossier : 23465514 Match : 51697.1 Départemental 3 Féminin / 1 A 126

Date : 21/12/2025 20/12/2025 552653 Derval Sc Nord Atlan 1 - 525241 Ent. Fcls/Smpfc 1

Personne : Club : **525241 F.C. LOIRE ET SILLON**

			Date d'effet	Date de fin	Montant
Motif :	05	Forfait			
Décision :	05	Amende : Forfait	22/12/2025	22/12/2025	75,00€

Dossier : 23469404 Match : 56984.1 Départemental 3 U15 Masculin / 2 Groupe F 500

Date : 22/12/2025 20/12/2025 517365 Orvault Sf 2 - 522724 St Herblain Uf 2

Personne : Club : **517365 ORVAULT SPORTS FOOTBALL**

			Date d'effet	Date de fin	Montant
Motif :	22	Absence Délégué au Match			
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match	22/12/2025	22/12/2025	16,00€

Dossier : 23469405 Match : 52044.1 Départemental 5 Masculin / Unique Groupe E 30

Date : 22/12/2025 21/12/2025 520446 Erbray Jeunes 4 - 520139 Moisdon Meiller Edd 2

Personne : Club : **520446 LES JEUNES D'ERBRAY**

			Date d'effet	Date de fin	Montant
Motif :	22	Absence Délégué au Match			
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match	22/12/2025	22/12/2025	16,00€

Dossier : 23469406 Match : 57181.1 Départemental 5 U15 Masculin / 2 Groupe A 516

Date : 22/12/2025 20/12/2025 560387 Gj La Baule Cote D'A 2 - 560772 Gj Portes Bretagne 2

Personne : Club : **560387 GJ LA BAULE COTE D'AMOUR**

			Date d'effet	Date de fin	Montant
Motif :	22	Absence Délégué au Match			
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match	22/12/2025	22/12/2025	16,00€

Dossier : 23469916 Match : 57627.1 Départemental 1 U18 Masculin / 2 Groupe E 450

Date : 22/12/2025 20/12/2025 582205 Camoel Presqu'lle Fc 21 - 551077 Fay Bouvron Fc 21

Personne : Club : **582205 FOOTBALL CLUB CAMOEL PRESQU'ILE VILAINE**

			Date d'effet	Date de fin	Montant
Motif :	01	Retard Feuille de Match			
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches	22/12/2025	22/12/2025	17,00€

Dossier : 23469919 Match : 58052.1 U15f À 11 N1 / 2 Groupe B N1 322

Date : 22/12/2025 20/12/2025 540404 Pontchateau Aos 1 - 501948 Chateaubriant Voltig 1

Personne : Club : **540404 A.O.S. PONTCHATEAU**

			Date d'effet	Date de fin	Montant
Motif :	01	Retard Feuille de Match			
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches	22/12/2025	22/12/2025	17,00€

Dossier : 23470346 Match : 52730.1 Départemental 1 Futsal Masculin / 1 Unique 151

Date : 23/12/2025 15/12/2025 519195 Nantes Dervallieres 1 - 581794 La Chap. Heulin Fcev 1

Personne : Club : **519195 ACSDERVALLIERES**

			Date d'effet	Date de fin	Montant
Motif :	22	Absence Délégué au Match			
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match	22/12/2025	22/12/2025	16,00€